



En Champagne-Ardenne, l'agro-industrie occupe une place importante dans l'activité des territoires ruraux.

En opposition au modèle agro-industriel régional qui concentre et délocalise l'activité, donc l'emploi, le Civam¹ de l'Oasis œuvre à l'émergence d'une alternative.

Pour un autre horizon agricole en Champagne-Ardenne

Après-guerre, l'agriculture de la Champagne crayeuse s'est métamorphosée, passant d'une activité de subsistance, fondée sur l'élevage ovin extensif, aux grandes cultures intensives. Cette évolution a été permise à grands renforts d'intrants et surtout par une mobilisation du monde agricole pour créer les outils nécessaires à cette transformation. Des Groupements fonciers agricoles mutuels ont ainsi été constitués il y a trente ans sur chacun des 28 cantons du département de la Marne afin de favoriser l'accès au foncier. Des coopératives spécialisées ont développé des outils industriels répartis sur l'ensemble du bassin de production afin de transformer les matières premières (luzerne, betterave, céréales pour ne citer qu'elles). Aujourd'hui, ces outils dépassent largement le cadre régional puisque se proclamant « *d'origine française et d'ambition mondiale* » avec comme objectif de « *nourrir l'ensemble de la planète* »².

TERRITOIRE

Les petites coopératives à l'origine d'un développement agricole profitant à l'ensemble du territoire champenois ont ainsi cédé aux sirènes de la compétitivité avec son lot de restructuration. Ainsi, le groupe Cristal Union, après avoir réuni les quatre coopératives sucrières de la région et la Coopérative sucrière d'Alsace en une seule structure, élargit encore ses horizons et se dit « *prêt à accompagner les développements des marchés européens et mondiaux* ». Ces regroupements

n'ont pas été sans quelques fermetures d'usines afin d'optimiser les charges de fonctionnement... C'est d'ailleurs dans la même optique de rentabilité des investissements agro-industriels que ces coopératives incitent leurs adhérents à augmenter les volumes produits. Ce raisonnement s'applique aussi à l'échelle des exploitations pour justifier leurs agrandissements.

Les crises environnementales et socio-économiques que nous traversons depuis plusieurs années devraient interpeller les promoteurs du développement agro-industriel champardennais, mais le souvenir des « *friches à moutons* » d'avant-guerre est encore trop présent pour oser remettre en cause ce modèle. Pourtant, le développement agricole régional peut difficilement s'affranchir des interrogations en matière de développement territorial dans une région où 90 % du territoire est rural et 15 % de l'emploi en milieu rural est lié à l'agroalimentaire. D'autant que cette région, parmi les moins densément peuplées de l'Union européenne, est la seule de France à perdre de la population, principalement dans ses zones les plus rurales...

PRODUCTIVITÉ ?

Dans ce contexte, des agriculteurs se sentent de plus en plus isolés socialement et ne se retrouvent plus dans les perspectives de « *développement* » qui leur sont proposées. Le mouvement des Civam, et plus particulièrement son réseau à vocation technique le Réseau agriculture durable, travaille lui

depuis près de vingt ans à revoir la notion de productivité à l'échelle de l'exploitation agricole. On constate dans les discours une confusion entre productivité (quantité produite ramenée à un facteur de production, comme la surface par exemple) et productivisme (recherche excessive de l'augmentation de la production). Les Civam s'attachent, eux, à envisager la productivité sous l'angle quantité produite par rapport aux coûts induits pour l'agriculteur et la société (incluant donc les dégâts environnementaux, notamment ceux engendrant des coûts de dépollution) tout en veillant à la contribution à l'emploi de cette productivité.

Suivant cette logique, des agriculteurs champardennais travaillent au développement des circuits courts afin de mieux maîtriser leur valeur ajoutée, à la diversification des productions afin de répondre aux besoins locaux, à la reconquête de la biodiversité en lien avec l'agronomie... Autant de projets qui amènent à s'interroger sur la création d'emplois, négligée au profit de la capitalisation dans le modèle agro-industriel. Gageons que même dans un désert productif, des oasis d'alternatives puissent émerger !

■ QUENTIN DELACHAPPELLE (CIVAM DE L'OASIS)

1 - Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

2 - À lire sur le site Internet de la coopérative Champagne Céréales dont le groupe coopératif est constitué de 119 sociétés dans 25 pays différents...

Au Rodoir, à La Pouëze, dans le Maine-et-Loire, Denis et Eudes se sont installés pour remplacer André, le père de Denis, parti à la retraite.

Deux installations pour un départ



Pour diversifier leurs activités, Eudes et Denis ont mis en place un atelier de poules pondeuses élevées en plein air.

André produisait de l'agneau, avec 250 brebis mères, et des poulets en vente directe. Il avait équipé la ferme d'un laboratoire pour l'abattage et le conditionnement des volailles. Denis et Eudes ont créé un Gaec en janvier dernier sur la même surface, 38 hectares (ha), bien en dessous de la taille moyenne des exploitations professionnelles en France qui atteint 77 ha. Ils ont repris à l'identique le cheptel de moutons. Ils ont augmenté la production de poulets et ajouté un atelier de pintades (au total, 3600 volailles sorties par an) et un autre de poules pondeuses. Celles-ci occupent un bâtiment déjà présent sur l'exploitation et pour les volailles de chair ils ont acheté deux cabanes mobiles. « De cette façon, nous sommes partis tout de suite en régime de croisière », explique Eudes. Comme la plupart du matériel est utilisé en commun,

via la Cuma¹ et que les bâtiments étaient amortis, la reprise de la suite d'André était abordable (140 000 euros). Pour le Plan de développement de l'entreprise, présenté au moment de l'installation pour obtenir un prêt, « il n'y a pas eu de problème avec le banquier » indique Denis. Avant de s'installer, ils ont réfléchi à leur projet commun. « S'installer à deux, c'est pas mal, on s'épaule » dit Denis. Chaque associé bénéficie ainsi d'une fin de semaine sur deux de libre.

Comme perspectives, ils souhaitent vendre leurs agneaux en direct afin de créer davantage de valeur ajoutée sur l'exploitation et agrandir malgré tout leur modeste surface. Aujourd'hui, ils ont tout en main pour réussir le pari de dégager deux revenus au Rodoir, qui était avant eux une exploitation individuelle.

■ JEAN-MARC BUREAU (FNCIVAM)

¹ - Coopérative d'utilisation du matériel agricole.

Être salarié de plusieurs exploitations en vente directe nécessite une flexibilité importante dans le travail.

Des emplois multifonctions pour un statut peu défini

Le magasin de producteurs de la ferme du vieux Bellefonds, installée dans la Vienne, emploie deux salariées pour les ventes de fin de semaine. En complément de la vente, elles sont employées à la production ou à la transformation dans les exploitations qui livrent le magasin. L'une d'entre elles combine depuis quinze ans la vente au magasin collectif, l'abattage des volailles chez Monique Baraton, productrice et responsable du magasin et assure, en plus, la traite, la fabrication de fromages de chèvre et leur vente sur la ferme du Maras.

Le quotidien de ces salariées répond aux besoins des exploitations fermières : un apport

ponctuel et régulier de main d'œuvre qualifiée. Le travail est certes varié, mais exigeant ; il faut maîtriser des processus de transformation très différents, être disponible sur des créneaux précis, gérer les relations avec la clientèle au magasin, aider en cas de coup dur sur l'exploitation...

« ON LEUR EN DEMANDE BEAUCOUP »

Confier la commercialisation à ces « salariées tout-terrain », impliquées depuis la transformation, participe à donner du sens à leur travail. Elles bénéficient des retours de la clientèle sur les produits auxquels elles

contribuent et entretiennent avec celle-ci des relations de proximité au magasin ou sur le marché. Pour autant, leur statut est à la fois précaire et complexe. « Avec trois employeurs ou plus et des rémunérations variables selon les activités, l'organisation du travail a nécessité des calages entre les différents employeurs » témoigne Monique Baraton.

Afin de garantir à leurs salariées un emploi à temps plein, leur épargner la gestion administrative de plusieurs fiches de paie et les multiples démarches auprès des organismes sociaux, les producteurs réfléchissent à les employer sous un statut unique. C'est également pour eux une façon de reconnaître concrètement la contribution de leurs salariées à la réussite des exploitations. La création d'un groupement d'employeurs ou l'embauche par une Cuma¹ de transformation toute proche sont deux possibilités à l'étude.

■ LAURENCE ROUHER (AFIP POITOU-CHARENTES)

¹ - Coopérative d'utilisation du matériel agricole.

L'agro-économiste Nadège Garambois¹ explique comment les systèmes d'élevage bovin herbager du Bocage poitevin contribuent à la création de richesse et d'emploi. Interview.

Sur quoi a porté votre travail de thèse?

N.G. : Ces travaux visaient à étudier le fonctionnement des systèmes bovins herbagers initiés en Bretagne par André Pochon et à mesurer leur efficacité économique, pour les éleveurs et pour la collectivité, comparativement aux autres systèmes spécialisés en élevage bovin où le recours au pâturage n'a cessé de reculer. À cette fin, j'ai réalisé entre 2007 et 2009 une centaine d'enquêtes dans des exploitations du Bocage poitevin, dont un tiers auprès d'éleveurs herbagers du Groupe de recherche en agriculture durable et en économie locale (Vendée) ou du Civam du Haut Bocage (Deux-Sèvres). Complétées par des enquêtes dans les filières amont et aval, elles m'ont permis, dans un second temps, de mesurer l'impact depuis vingt ans de ces systèmes herbagers sur le revenu des éleveurs ainsi que sur la création de richesse et d'emploi à l'échelle de l'Hexagone.

Quels sont les principaux résultats de votre étude ?

N.G. : La thèse a permis de montrer que ces systèmes herbagers se caractérisent par une production de valeur ajoutée par hectare et par actif nettement supérieure à celle des autres systèmes d'élevage bovin dans la région. Les éleveurs disposent ainsi d'un revenu égal ou supérieur, tout en recevant deux à trois fois moins de subventions et en mobilisant chacun moins de terres agricoles, donc en maintenant plus d'emplois agricoles par unité de surface. À l'échelle de la collectivité, leur mise en œuvre depuis vingt ans a davantage contribué à la création de richesse et au développement économique national. Récoltés dans des territoires où le déficit hydrique estival est pourtant peu favorable à la pousse de l'herbe, ces résultats témoignent également de l'adaptabilité des



FNCIVAM

Faire pâturer pour créer de l'emploi

Les systèmes herbagers se caractérisent par une production de valeur ajoutée par hectare et par actif nettement supérieure à celle des autres systèmes d'élevage bovin

systèmes herbagers à des conditions pédo-climatiques variées.

Quels mécanismes permettent à ces systèmes de créer plus de richesse ?

N.G. : Les systèmes herbagers sont centrés sur le maintien d'un certain niveau de production, la création de valeur ajoutée et le maintien de l'emploi. Ils s'avèrent plus performants sur les plans économique, social et environnemental que les systèmes de production fondés sur l'augmentation continue des volumes produits par hectare ou par agriculteur. Cela se vérifie tant pour les agriculteurs que pour la collectivité. Sur les exploitations étudiées, les agriculteurs ont diminué un peu leur production à l'hectare, tout en réduisant de façon bien plus ample leur consommation d'intrants, d'aliments du bétail, les dépenses d'équipement, etc., grâce au développement de pratiques relevant de l'agro-écologie. Celles-ci s'appuient notamment sur la conduite du troupeau au pâturage dans des prairies associant graminées et légumineuses.

Comment ces systèmes peuvent-ils avoir une répercussion positive sur l'emploi à l'échelle nationale s'ils sont plus autonomes ?

N.G. : Ces systèmes herbagers permettent de

réduire de nombreux postes d'importations (engrais, tourteaux de soja, équipements, etc.). Ils sont donc susceptibles de réduire l'activité de certains fournisseurs et transformateurs du secteur agricole. Un bilan de ces avantages et inconvénients s'imposait, à l'échelle de la collectivité dans son ensemble, mais aussi en considérant isolément les effets sur les différents agents économiques concernés. Le secteur bancaire et les filières amont et aval sont dans l'ensemble pénalisés, mais la forte création de richesse et de revenu agricole sur les exploitations herbagères fait plus que compenser ces pertes. Malgré la réduction d'activité de la main d'œuvre en amont et en aval, le maintien de 50 % d'emplois agricoles en plus sur ces exploitations depuis vingt ans conduit à un bilan d'emploi positif tous secteurs d'activité confondus. Le développement de ces systèmes peu dépendants des subventions s'est également traduit par des économies budgétaires pour l'État.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR GOULVEN LE BAHERS (RESEAU AGRICULTURE DURABLE - FNCIVAM)

¹ - Des Prairies et des hommes - Les systèmes herbagers économes du Bocage poitevin : agro-écologie, création de richesse et emploi en élevage bovin - Nadège Garambois - 2011 - Docteur en Agriculture comparée - AgroParisTech.

En Suisse, l'emploi créé par les exploitations agricoles est un critère important dans le calcul des aides directes.

La politique agricole suisse, un exemple pour l'Europe ?



SPG/FLICKR

La Politique agricole de la Confédération helvétique exclut des paiements directs les exploitations qui s'écartent du modèle d'agriculture paysanne et multifonctionnelle.

En novembre 2010, dans une communication sur la Politique agricole commune (Pac) à l'horizon 2020, la Commission européenne a proposé « d'établir une limite supérieure pour les paiements perçus par les grandes exploitations individuelles [un "plafonnement"] aux fins d'une meilleure répartition des paiements entre les agriculteurs »¹. Sans surprise, le 17 mars, plusieurs ministres européens de l'agriculture ont refusé le plafonnement des aides arguant du besoin de compétitivité des exploitations. Toutefois fin mai, la Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen a adopté le rapport d'Albert Dess qui invite la Commission à prendre en compte un mécanisme de dégressivité des aides selon la taille des exploitations et qui tient compte des critères d'emploi et de pratiques durables².

Si la Politique agricole de la Confédération helvétique (PACH) attire l'attention des observateurs européens pour ses « Prestations écologiques requises » (des conditions agro-environnementales), son volet concernant les « valeurs limites relatives aux paiements directs, limitation et échelonnement »³ contenu dans l'ordonnance des paiements directs interpelle également. Actuellement, le dispositif de plafonnement des aides de la PACH décrit par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), exclut des paiements directs les exploitations qui s'écartent du modèle d'agriculture pay-

sanne et multifonctionnelle. Il impose également aux exploitants une formation agricole de base pour bénéficier des paiements directs qui, de plus, ne sont versés que si l'exploitation emploie au moins 0,25 « unité de main-d'œuvre standard ». Cette mesure vise à éviter le versement d'aides d'un montant insignifiant et à exclure les exploitations gérées à titre de loisirs. Parmi les autres mesures du dispositif, on trouve l'obligation de faire effectuer au

Le volet de la politique agricole suisse concernant le plafonnement et les conditions d'attribution des aides directes pourrait servir de modèle à la Pac

moins 50% des travaux de l'exploitation par de la main-d'œuvre propre à l'exploitation, une limitation de l'âge des exploitants bénéficiaires à 65 ans ou encore une prise en compte des revenus totaux de celui-ci. Ainsi, dès que le revenu de l'exploitant dépasse 80 000 CHF par an (soit 65 000€), une déduction, équivalente à un dixième de la différence entre son revenu imposable et le montant de 80 000 CHF, est appliquée aux aides directes qu'il percevra. D'autres dispositions prenant en compte la fortune imposable des exploi-

tants et la taille ou le chargement en animaux des fermes viennent compléter le mécanisme de calcul des aides directes.

Pour la période 2014-2017, l'OFAG propose de maintenir la majorité de ces conditions qui ont montré leur efficacité. Chaque année, la Confédération helvétique verse aux agriculteurs quelque 2,8 milliards de francs suisses en paiements directs (soit 2,28 milliards d'euros) sur un budget agricole total de 3,6 milliards de francs suisses (un peu plus de 56 milliard d'euros pour l'Europe à 27 en 2009). Les paiements directs de la PACH devant être socialement acceptables pour être maintenus, ils sont conditionnés pour favoriser le travail, l'emploi et les contributions de l'activité agricole à la biodiversité et au paysage.

■ SAMUEL FÉRÉ
(GROUPE PAC 2013)

1 - Communication présentée par Dacian Cioloș - disponible sur : http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/communication/index_fr.htm.

2 - Voir www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A7-2011-0202&language=FR&mode=XML.

3 - C'est le cas des élevages hors-sol (sans limitation du nombre d'animaux) ou des sociétés agricoles non familiales.

En savoir plus : www.blw.admin.ch/themen/00005/00044/01178/index.html?lang=fr.

Ce dossier a été réalisé avec la participation de la FNCivam et avec le soutien du WWF-France

